



# CANAAN CLUB DE FRANCE

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CANAAN CLUB DE FRANCE Du dimanche 22 février 2004, lors de l'exposition canine de Toulouse.

### Ordre du Jour

- Présentation du nouveau comité.
- Lecture du rapport moral du Président, de la secrétaire.
- Lecture du rapport moral et présentation des comptes de Trésorerie.
- Tarification des adhésions 2005.
- Approbation de la démission de Mme Annie LE GOFFIC.
- Modification du nombre de dents manquantes autorisé pour la confirmation.
- Conditions de validité des jugements en Assessorat
- Nouvelle grille de cotation pour les reproducteurs.
- Etablissement de la liste des reproducteurs cotés.
- Contenu éditorial sur le site Web de l'association.
- Proposition et Nomination d'un membre administrateur.
- Ratification des membres nommés et des fonctions créées.
- Questions diverses.

### Membres de Comité et Déléguée Régional Présents :

M. DOUMA Laurent, M. REGNIES Yves, Mme Isabelle DEMORTAIN, Mme ARIES Laurence .M. LEPPELEY Pascal .Mme PINCHON Isabelle, Mme CUISINIER Odette.

### Membre excusé :

M. BARBIER Bruno

### Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à treize heures trente.

#### **1°/ Présentation du nouveau comité.**

Suite aux démissions d'un certain nombre de membres du comité en fin d'année 2003, le Président a présenté aux adhérents présents lors de l'assemblée générale le nouveau comité.

#### **2°/ Lecture du rapport moral du Président, de la secrétaire.**

Le Président et la secrétaire ont donné lecture d'un rapport moral depuis le 31 octobre 2003 au 22 février 2004.

#### **3°/ Lecture du rapport moral du Président, de la secrétaire.**

Suite à l'absence (excusé) du Trésorier M. Bruno BARBIER, la lecture du rapport moral et présentation des comptes de Trésorerie a été faite par le Président.

#### **3°/ Tarification des adhésions 2005.**

Les adhésions sont maintenues au tarif en vigueur pour l'année 2004.

#### **4°/ Approbation et ratification de la démission de Mme Annie LE GOFFIC.**

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Annie LE GOFFIC du poste d'administrateur occupé dans l'Association.

Les membres du bureau en ont pris connaissance, l'ont approuvée et ratifiée à l'unanimité.

#### **5°/ Modification du nombre de dents manquantes autorisées pour la confirmation.**

Le nombre de dents manquantes autorisé jusqu'à présent pour la confirmation était de trois dents, sans compter les PC1 (premières précarnassières, également appelées premières prémolaires ou PM1).

Dorénavant, excepté l'absence admise des quatre premières prémolaires, seule l'absence d'une autre prémolaire (PM2, PM3 ou PM4) sera tolérée. **Les chiens ne satisfaisant pas ce critère et ayant été confirmé antérieurement à la publication de cette décision dans le journal du CCF et l'homologation par la SCC, ne verront pas leur confirmation remise en cause.**

Toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

#### **6°/ Conditions de validité des jugements en Assessorat**

Toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont approuvé à l'unanimité la proposition suivante : seuls seront validés pour l'assessorat les jugements de classes dans lesquels au moins quatre chiens sont engagés. Le juge stagiaire sera qualifié dès qu'il aura effectué ses assessorats sous au minimum trois juges différents, dont un au moins lors d'une Nationale d'Elevage ou d'une Régionale d'Elevage ou d'une Spéciale d'Elevage ou du Championnat de France. Cette décision sera applicable dès que les juges qualifiés pour le Chien de Canaan et les instances de la SCC en seront avertis officiellement.

IDEM/NOTCCF20040306 - Date : 08/03/04 - Page 1 / 2

#### **CANAAN CLUB DE FRANCE**

Laurent Douma  
27, rue de la Mare Lurin  
F-60850 Saint Germer de Fly  
Tél : +33 (0)3 44 82 34 24

#### **INTERNET**

Président : doumaange@aol.com  
Secrétaire : isabelle.demortain@laposte.net  
Site : www.canaanclubdefrance.org

#### **SECRETARIAT**

Isabelle Demortain  
5, rue Jules Verne  
F-91120 Palaiseau  
Tel : +33 (0)1 69 32 24 14

## 7°/ Nouvelle grille de cotation pour les reproducteurs

Toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont approuvé à l'unanimité la nouvelle grille de cotation suivante, qui sera déposée auprès de la Commission Zootechnique de la Société Centrale Canine ».

<b>COTATION 1</b>	<b>Confirmation</b>
<b>COTATION 2</b> <b>1<sup>er</sup> choix</b>	<b>Un EXCELLENT</b> en Nationale d'élevage ou à l'exposition du Championnat de France
<b>COTATION 3</b> <b>Excellent</b>	<b>Deux Excellents</b> en Nationale d'élevage ou à l'exposition du Championnat de France ou en Spéciale de race sous 2 juges différents + <b>Dysplasie stade A ou B ou C</b> après l'âge de <b>12 mois</b> par un lecteur du club
<b>COTATION 4</b> <b>Sujet</b> <b>Recommandé</b> <b>SR</b>	<b>Deux Excellents</b> en Nationale d'élevage ou à l'exposition du Championnat de France ou en Spéciale de race ou en Régionale d'élevage obtenus sous 2 juges différents + <b>Dysplasie stade A , B ou C</b> après l'âge de <b>12 mois</b> par un lecteur du club + <b>Dentition complète</b> (sauf PC1) saine et sans défaut majeur.
<b>COTATION 5</b> <b>ELITE B</b> <b>EL.B</b>	<b>Chien confirmé</b> , ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâles : 5 produits cotés minimum 4 avec 2 lices différentes</b> <b>Femelles : 5 produits cotés minimum 4 avec 2 portées différentes</b>
<b>COTATION 6</b> <b>ELITE A</b> <b>EL.A</b>	<b>Chien Recommandé</b> , ayant produit en 1 <sup>ère</sup> génération : <b>Mâles : 5 produits cotés minimum 4 avec 2 lices différentes</b> <b>Femelles : 5 produits cotés minimum 4 avec 2 portées différentes</b>

*Ce barème de cotation sera applicable rétroactivement au 22 février 2004.*

## 8°/ Etablissement de la liste des reproducteurs cotés

A ce jour, nous ne possédons pas les résultats en exposition antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les propriétaires qui souhaitent voir leur chien coté devront nous faire parvenir la copie de leur jugement (*en précisant s'il s'agit d'une Spéciale de race ou non*). Cette demande sera relayée dans le journal du CCF et sur le site WEB.

Une demande écrite sera envoyée en parallèle auprès des juges pour obtenir une copie des jugements.

Toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

## 9°/ Contenu éditorial du site Web de l'association

Développé en français et en anglais, le site Web du CCF sera un vecteur d'information, ainsi qu'un outil de communication et de promotion, entre le CCF et ses membres, les autorités cynologiques, les propriétaires de Canaan, les éleveurs et les acheteurs potentiels.

Rubriques proposées :

*Accueil :* *rappel des objectifs du site, mot du président*

*La race :* *histoire de la race, standard FCI, Caractère et comportement.*

*CCF :* *membres du Comité (+ coordonnées), objectifs 2004, statuts & règlement intérieur, juges, points de non-conformité, tests obligatoires, cotation et liste des chiens recommandés, formulaire d'adhésion, Rapports moraux du Président, compte-rendus de réunion*

*Evènements :* *annonces des événements importants de la vie du club, décision et actions menées, compte-rendu des événements.*

*Club-house :* *un Canaan pour qui, pour quoi, les Canaans au quotidien (photos de la vie de tous les jours), expériences (articles de propriétaire), adoption, bibliographie, Forum, adoptions*

*Compétitions :* *agenda des spéciales de race et nationale, règlements, confirmation, résultats*

*Dans le monde :* *liens vers les autres sites (éleveurs, clubs & sites d'info)*

## 10°/ Proposition et Nomination d'un membre administrateur

Les membres du bureau ont élu et approuvé à l'unanimité la nomination de M. Gérard CALENDRIN en tant que 8<sup>ème</sup> membre Administrateur du CANAAN CLUB DE France, en remplacement de Mme Annie LE GOFFIC.

## 11°/ Ratification des membres nominés et des fonctions créés.

Toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont ratifié à l'unanimité la nomination de tous les membres nommés lors des dernières réunions ainsi que la fonction de Déléguée régionale occupée par Mme Odette CUISINIER, au sein de l'association du CANAAN CLUB DE FRANCE.

## 12°/ Questions divers.

- Conformément à l'article 14 des Statuts du Canaan Club de France, toutes les personnes présentes et habilitées à voter ont décidé à l'unanimité lors de cette assemblée Générale du 22 février 2004 **d'exclure M. Olivier BROUTIN de l'association au motif de détournements de fonds et d'étiq ue non conforme aux statuts, et de maintenir la plainte concernant les chèques émis après sa démission.**
- En ce qui concerne la gestion de la trésorerie du Club avant la démission de M. Olivier BROUTIN, toutes les personnes présentes et habilitées à voter lors de l'assemblée Générale du 22 février 2004 ont pris connaissance et jugé trop onéreux et trop fastidieux la recherche des preuves flagrantes de détournements de fonds, compte-tenu du manque de documents en possession de l'association (*M. Olivier BROUTIN n'ayant remis aucunes de ses archives au Club*). La bonne foi du Président et du Trésorier ayant été reconnue, le bilan du Canaan Club de France débute donc au 31 octobre 2003.

**Aucune autre question n'ayant été soumise pour cette Réunion de Comité Extraordinaire, la séance est levée à 16 heures 25 minutes.**